

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 juillet de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, LAOUENAN-LE LEC Françoise, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, LE MOIGNE Philippe, DRÉANO Christelle, CROM Florence, DELBOT Ollivier.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à TILLIER Dominique  
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

### Délibération N° DE 84-2023

**Objet : Tenue des travaux et demande de subventions liées à la continuité écologique de la prise d'eau de Kératry**

#### Rapporteur : Henri SAVINA

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 5 juin 2023 ;

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de prélèvement de la prise d'eau de Kératry, la Préfecture a demandé à Douarnenez Communauté de travailler sur la continuité écologique. Le bureau d'études HYDROCONCEPT a été mandaté en 2020 pour cette étude. Un avant-projet ainsi qu'un dossier au titre de la loi sur l'eau ont été déposés en 2021 en Préfecture, laquelle a, par l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, à nouveau autorisé le prélèvement en eau sous condition de la mise aux normes des ouvrages piscicoles de la prise d'eau.

En janvier 2023, Douarnenez Communauté a notifié une mission de maîtrise d'œuvre à NCA Environnement sur ces travaux. Ces derniers sont prévus en septembre et octobre 2023. Ils pourront être décalés en cas d'imprévus. La consultation des entreprises est en cours. Le maître d'œuvre estime le montant des travaux à environ 70 K€.

Les travaux comprennent principalement :

- La déconstruction soignée de certains éléments de la passe à poissons existante au niveau de la prise d'eau amont (passe à bassins en béton armé) et leur évacuation ;
- La construction d'une nouvelle passe à poissons en génie civil, fondée pour partie sur la passe existante ;
- Le remplacement et l'automatisation des 2 vannes sur le Névet au niveau de la prise d'eau amont ;
- Le retrait du vannage secondaire sur le Névet au droit du barrage et la mise en place de nouvelles glissières ;
- La mise en œuvre d'enrochements en berges en aval du vannage secondaire ;
- L'abaissement du seuil et du plan de grille au niveau du point de pompage afin d'augmenter le volume utile disponible.

La réalisation des études et travaux en résultant suppose que Douarnenez Communauté sollicite tous partenaires publics ou privés susceptibles d'apporter un concours financier.

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 30 mai 2023,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 26 juin 2023,**

**Il est proposé :**

- **D'autoriser la tenue des travaux ;**
- **D'autoriser les demandes de subventions auprès des partenaires financiers (Conseil Départemental du Finistère, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil régional de Bretagne, ...) pour tous travaux et études de nature à mettre aux normes les ouvrages piscicoles.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 6 juillet 2023.**

**La Présidente,**

**Jocelyne POITEVIN**

